

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015**

Délibération
n° 2015.10.307

Remise gracieuse sur
débet juridictionnel -
Comptables de la
Communauté
d'Agglomération du
Grand Angoulême

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2015**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Catherine MAZEAU, Patrick BOURGOIN à François ELIE, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Sylvie CARRERA à Guy ETIENNE, Véronique DE MAILLARD à Xavier BONNEFONT, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Olivier RIVIERE à Stéphane CHAPEAU, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

Excusé(s) :

Absent(s) :

Bernard CONTAMINE, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Olivier RIVIERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.10.307**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / FINANCES

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**REMISE GRACIEUSE SUR DEBET JURIDICTIONNEL - COMPTABLES DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME**

Lors du contrôle exercé en 2014 par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) portant sur les exercices 2008 à 2011 de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême, des observations ont été formulées à l'encontre des comptables.

Par jugement n° 2014-0016 du 19 novembre 2014, la CRC a constitué Mesdames Françoise GAUTIER et Sophie ALIX, trésorières municipales, débitrices de Grand Angoulême notamment pour insuffisance de pièces justificatives concernant essentiellement le paiement de frais de mission des élus, sans délibération du conseil communautaire accordant de mandat spécial.

Toutefois ces dépenses ont été décidées et approuvées par l'agglomération, elles faisaient l'objet d'un ordre de mission et d'un état de frais et s'appuyaient sur une délibération du 26 février 1993. Considérant la bonne foi de Mesdames Gautier et Alix et estimant que ces dépenses devaient bien être prises en charge par la collectivité, il convient d'émettre un avis sur les demandes de remise gracieuse présentées par Madame Gautier et Madame Alix, comptables de GrandAngoulême.

Vu l'avis favorable de la commission ressources-prospectives du 30 septembre 2015,

Je vous propose :

D'ÉMETTRE un avis favorable à la demande de remise gracieuse du débet d'un montant de 9 758,70 € à Madame Françoise GAUTIER,

D'ÉMETTRE un avis favorable à la demande de remise gracieuse du débet d'un montant de 9 958,02 € à Madame Sophie ALIX,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

26 octobre 2015

Affiché le :

26 octobre 2015